

Image not found or type unknown



Invalidité cat 2 indemnité prévoyance licenciement

Par **saby72400**, le **12/07/2013** à **16:57**

Bonjour,
Je suis en invalidité categorie 2 et j'ai une prise en charge de la prévoyance de mon entreprise, l'entreprise va etre en PSE a partir de septembre et me propose soit un licenciement pour inaptitude soit un depart volontaire dans le cadre du PSE. Ma question est, est ce que la prévoyance va continué mon indemnisation dans ces deux cas?
Je doit fournir une décision avant le 18 juillet 2013.
Merci d'avance pour vos réponse

Par **louisemichel**, le **15/07/2013** à **08:07**

bonjour,
tout dépend de votre convention collective.
dans mon cas, la convention de l'automobile m'a prise en charge totalement malgré le licenciement jusqu'à la fin de l'invalidité cat.2 (le début de ma retraite)